Procès–verbal d'attributions provisoires

Objet : Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National N° 018/MAEP/ATDA-OALM/PRMP/ S-PRMP du 16 Septembre 2025 relatif à fourniture et à l'installation des équipements d'irrigation en bandes perforées et accessoires sur 300 ha au profit des producteurs maraichers du PADMAR dans le PDA 7 (Lots 1, 2 et 3)

Mode de passation : Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi quinze décembre à quatorze heures trois minutes, dans la salle de réunion de l'Agence Territoriale du Développement Agricole Pôle 7, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) des Offres a procédé à l'attribution provisoire des marchés relatifs au DAOOI cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N° ATDA-7/2025D/3747/ ATDA-OALM/DG/SA/PRMP_SA du 21/10/2025 :

- Président : AFFOMASSE W. Denise (PRMP / ATDA-OALM) ;
- Rapporteur : ZANNOU Constant (Assistant PRMP / ATDA-OALM) ;

Membres : - DJISSA Donald (DAI / ATDA-OALM) ;
- LIGAN Obed (DAF / ATDA-OALM) ;
- AVOHOU D. Laurent (Pers. en appui au volet Aménagement et Infrastructures du PADMAR) ;
- ABIODOUN S. O. Serge, (Point Focal PADMAR au niveau de l'ATDA-OALM) ;
- ISSIFOU Awaou (Chef Secrétariat PRMP/ATDA-OALM).

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lots 1, 2 et 3.	**Intitulé : Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National N° 018/MAEP/ATDA-OALM/PRMP/ S-PRMP du 16 septembre 2025 relatif à la fourniture et à l'installation des équipements d'irrigation en bandes perforées et accessoires sur 300 ha au profit des producteurs maraichers du PADMAR dans le PDA 7 (Lots 1, 2 et 3)**
Procédures	
Mode de passation	**DAOON**
Justification	(si requise)
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Avis de Non Objection FIDA BEN-2000000882-0234-G-ICB/21173 en date du 30 juillet 2025

Soumissionnaire(s) en lice (Lots 1, 2 et 3)		
Lot 1	**Lot 2**	**Lot 3**
MORAK BTP	AFRICA BUILDING AND CONSULTING SERVICES	AFRICA BUILDING AND CONSULTING SERVICES
INTER TRAVAUX SARL	YIRIBA SARL	BATINOVAT
AKATEC GROUP	INTERTRAVAUX SARL	YIRIBA SARL
MOUHAR INTERNAIONAL LIMIDED	AKATEC GROUP	HP DIVINE
KOBAYE INTERNATIONAL	SONAMA S.A.	SONAMA S.A.
EDFA SF GIE	MOUHAR INTERNAIONAL LIMIDED	MOUHAR INTERNAIONAL LIMIDED
IFEDE CONSULTING	KOBAYE INTERNATIONAL	AKATEC GROUP
-	EDFA SF GIE	KOBAYE INTERNATIONAL
-	WINNERS DEN SARL	EDFA SF GIE
-	SOURCE D'ESPOIR	WINNERS DEN SARL
-	HORNEKA Equipements	INNOVATION BENIN SERVICES
-	IFEDE CONSULTING	BRICO SERVICES
-	SEK SERVICES PLUS	HORNEKA Equipements
-	-	AYE GROUP FILS
-	-	SEPT ETOILES

Soumissionnaires écartés Lot 1	
Soumissionnaires	**Motifs**
MORAK BTP	Le soumissionnaire a adressé sa lettre de garantie à la PRMP/ ATDA-OALM au lieu de l'Autorité contractante comme mentionné explicitement à l'IC 22.2.a) à la page 33 du DAO. Par ailleurs, il n'a pas renseigné les parties entre crochets au niveau des puces 3, 4 et 5 de son engagement. L'engagement du soumissionnaire, n'est pas bien rempli par le soumissionnaire. L'engagement du soumissionnaire n'est donc pas valide. Conformément à l'annexe A1-1 à la page 83 du DAO qui cite la lettre de garantie de déclaration d'offre et l'engagement du soumissionnaire parmi les pièces dont la non-production, la non-validité ou la non-conformité entraîne le rejet de l'offre, l'offre du soumissionnaire est rejetée. **L'offre a été écartée à l'étape de l'examen préliminaire (recevabilité de l'offre).**
INTER TRAVAUX SARL	Le soumissionnaire a fourni un bordereau des prix unitaires (BPU) et un bordereau des prix pour les fournitures (BPF) qui ne respectent pas la liste des fournitures telle que précisée à la section III du DAO. Par ailleurs, il n'a pas renseigné les parties entre crochets au niveau des puces 3, 4 et 5 de son engagement à respecter le code d'éthique et la déontologie dans la commande publique. L'engagement du soumissionnaire, n'est pas bien rempli par le soumissionnaire. L'engagement du soumissionnaire n'est donc pas valide. Conformément à l'annexe A1-1 à la page 83 du DAO qui cite le bordereau des prix unitaires, le bordereau des prix pour les fournitures et l'engagement du soumissionnaire parmi les pièces dont la non-production, la non-validité ou la non-conformité entraîne le rejet de l'offre, l'offre du soumissionnaire est rejetée. **L'offre a été écartée à l'étape de l'examen préliminaire (recevabilité de l'offre).**

AKATEC GROUP	Le soumissionnaire a fourni un engagement à respecter le code d'éthique et la déontologie dans la commande publique du soumissionnaire non signé, non daté et non cacheté. Conformément à l'annexe A1-1 à la page 83 du DAO qui cite l'engagement à respecter le code d'éthique et la déontologie dans la commande publique du soumissionnaire parmi les pièces dont la non-production, la non-validité ou la non-conformité entraîne le rejet de l'offre, l'offre du soumissionnaire est rejetée. **L'offre a été écartée à l'étape de l'examen préliminaire (recevabilité de l'offre).**
MOUHAR INTERNAIONAL LIMIDED	Il n'y a pas l'identification de l'appel d'offres sur l'enveloppe extérieure conformément à l'IC 22.2.b) à la page 33 du DAO qui stipule que l'enveloppe extérieure doit comporter l'identification de l'appel d'offres …….. et toute autre identification indiquée dans les **DPAO**. **Le pli a été déclaré irrecevable.**
KOBAYE INTERNATIONAL	Le soumissionnaire a fourni un bordereau des prix unitaires dans lequel il n'a pas prévu les services connexes (installation et formation). Son Bordereau des prix et calendrier de réalisation des services connexes n'est pas conforme au formulaire du DAO (les intitulés ne sont pas les mêmes). Conformément à l'annexe A1-1 à la page 83 du DAO qui cite le bordereau des prix unitaires parmi les pièces dont la non-production, la non-validité ou la non-conformité entraîne le rejet de l'offre, l'offre du soumissionnaire est rejetée. **L'offre a été écartée à l'étape de l'examen préliminaire (recevabilité de l'offre).**
IFEDE CONSULTING	L'offre du soumissionnaire n'est pas économiquement la plus avantageuse pour l'Autorité contractante. **L'offre a été écartée à l'étape de l'évaluation financière (Classement des offres).**

Soumissionnaires écartés Lot 2	
Soumissionnaires	**Motifs**
AFRICA BUILDING AND CONSULTING SERVICES	Le soumissionnaire a fourni un bordereau des prix unitaires qui ne prend pas en compte les services connexes (installation et formation) comme exigé à la section III du DAO. Conformément à l'annexe A1-1 à la page 83 du DAO qui cite le bordereau des prix unitaires parmi les pièces dont la non-production, la non-validité ou la non-conformité entraîne le rejet de l'offre, l'offre du soumissionnaire est rejetée. **L'offre a été écartée à l'étape de l'examen préliminaire (recevabilité de l'offre**
YIRIBA SARL	Le soumissionnaire a fourni une description technique dans laquelle il n'a pas donné de précision sur les caractéristiques de la Résistance à la traction de la paroi du tube ; sur l'allongement à la rupture et de l'uniformité de l'atomisation. Il n'a non plus prévu le schéma pour que l'on puisse apprécier la disposition des trous. Conformément à l'annexe A1-2 à la page 83 du DAO qui cite la description technique comme pièce dont la non-production et/ou la non-conformité entraîne le rejet de l'offre, l'offre du soumissionnaire est rejetée. **L'offre a été écartée à l'étape de l'évaluation technique.**
INTER TRAVAUX SARL	Le soumissionnaire a fourni un bordereau des prix unitaires (BPU) et un bordereau des prix pour les fournitures (BPF) qui ne respectent pas la liste des fournitures telle que précisée à la section III du DAO. Par ailleurs, il n'a pas renseigné les parties entre crochets au niveau des puces 3, 4 et 5 de son engagement à respecter le code d'éthique et la déontologie dans la commande publique. Conformément à l'annexe A1-1 à la page 83 du DAO qui cite le bordereau des prix unitaires, le bordereau des prix pour les fournitures et l'engagement du soumissionnaire parmi les pièces dont la non-production, la non-validité ou la non-conformité entraîne le rejet de l'offre, l'offre du soumissionnaire est rejetée. **L'offre a été écartée à l'étape de l'examen préliminaire (recevabilité de l'offre).**

AKATEC GROUP	L'offre du soumissionnaire n'est pas économiquement la plus avantageuse pour l'Autorité contractante. **L'offre a été écartée à l'étape de l'évaluation financière (Classement des offres).**
SONAMA S.A.	Il n'y a pas l'adresse électronique du soumissionnaire sur les enveloppes intérieures. conformément à l'IC 22.2.b) des DPAO qui précise à la page 63 du DAO que les enveloppes intérieures doivent comporter entre autres, le nom du soumissionnaire et son adresse complète avec précision de son numéro de téléphone (WhatsApp) ; son Email (fonctionnelle) et l'indication du siège de l'entreprise. **Le pli a été déclaré irrecevable.**
MOUHAR INTERNAIONAL LIMITED	Il n'y a pas l'identification de l'appel d'offres sur l'enveloppe extérieure conformément à l'IC 22.2.b) à la page 33 du DAO qui stipule que l'enveloppe extérieure doit comporter l'identification de l'appel d'offres ..... et toute autre identification indiquée dans les **DPAO**. **Le pli a été déclaré irrecevable.**
KOBAYE INTERNATIONAL	Le soumissionnaire a fourni un bordereau des prix unitaires dans lequel il n'a pas prévu les services connexes (installation et formation). Son Bordereau des prix et calendrier de réalisation des services connexes n'est pas conforme au formulaire du DAO (les intitulés ne sont pas les mêmes). Conformément à l'annexe A1-1 à la page 83 du DAO qui cite le bordereau des prix unitaires parmi les pièces dont la non-production, la non-validité ou la non-conformité entraîne le rejet de l'offre, l'offre du soumissionnaire est rejetée. **L'offre a été écartée à l'étape de l'examen préliminaire (recevabilité de l'offre).**
EDFA SF GIE	L'offre du soumissionnaire n'est pas économiquement la plus avantageuse pour l'Autorité contractante. **L'offre a été écartée à l'étape de l'évaluation financière (Classement des offres).**
WINNERS DEN SARL	Le soumissionnaire a fourni une garantie de soumission de FONAGA portant le lot 3 et de montant 1 584 805 F CFA au lieu de l'intitulé du lot 2 et le montant 3 169 610 F CFA. Conformément à l'annexe A1-1 à la page 83 du DAO qui cite la garantie de soumission parmi les pièces dont la non-production, la non-validité ou la non-conformité entraîne le rejet de l'offre, l'offre du soumissionnaire est rejetée. **L'offre a été écartée à l'étape de l'examen préliminaire (recevabilité de l'offre).**
SOURCE D'ESPOIR	Il n'y a pas l'identification de l'appel d'offres sur l'enveloppe extérieure conformément à l'IC 22.2.b) à la page 33 du DAO qui stipule que l'enveloppe extérieure doit comporter l'identification de l'appel d'offres ..... et toute autre identification indiquée dans les **DPAO**. **Le pli a été déclaré irrecevable.**
HORNEKA Equipements	Le soumissionnaire a fourni un bordereau des prix unitaires (BPU) dans lequel il n'a pas prévu les services connexes (installation et formation) comme exigé à la section III du DAO). Par ailleurs, il n'a pas renseigné les parties entre crochets au niveau des puces 3, 4 et 5 de son engagement. à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique. Conformément à l'annexe A1-1 à la page 83 du DAO qui cite le bordereau des prix unitaires et l'engagement à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique du soumissionnaire parmi les pièces dont la non-production, la non-validité ou la non-conformité entraîne le rejet de l'offre, l'offre du soumissionnaire est rejetée. **L'offre a été écartée à l'étape de l'examen préliminaire (recevabilité de l'offre).**

SEK SERVICES PLUS	Le soumissionnaire N° 18 (SEK SERVICES PLUS a fourni un engagement à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique dans lequel il n'a pas renseigné les parties entre crochets au niveau des puces 3, 4 et 5 de son engagement à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique. Conformément à l'annexe A1-1 à la page 83 du DAO qui cite l'engagement à respecter le code d'éthique et la déontologie dans la commande publique du soumissionnaire parmi les pièces dont la non-production, la non-validité ou la non-conformité entraîne le rejet de l'offre, l'offre du soumissionnaire est rejetée. **L'offre a été écartée à l'étape de l'examen préliminaire (recevabilité de l'offre).**
Soumissionnaires écartés Lot 3	
Soumissionnaires	**Motifs**
AFRICA BUILDING AND CONSULTING SERVICES	Le soumissionnaire a fourni un bordereau des prix unitaires qui ne prend pas en compte les services connexes (installation et formation) comme exigé à la section III du DAO. Par ailleurs, il a fourni un engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique non cacheté. Conformément à l'annexe A1-1 à la page 83 du DAO qui cite le bordereau des prix unitaires parmi les pièces dont la non-production, la non-validité ou la non-conformité entraîne le rejet de l'offre, l'offre du soumissionnaire est rejetée. **L'offre a été écartée à l'étape de l'examen préliminaire (recevabilité de l'offre).**
BATINOVAT	Le soumissionnaire a fourni une description technique dans laquelle il n'a pas donné de précision sur les caractéristiques de la Résistance à la traction de la paroi du tube ; sur l'allongement à la rupture et de l'uniformité de l'atomisation. Il n'a non plus prévu le schéma pour que l'on puisse apprécier la disposition des trous. Par ailleurs, il n'a pas donné d'informations sur l'installation des équipements. Conformément à l'annexe A1-2 à la page 83 du DAO qui cite la description technique comme pièce dont la non-production et/ou la non-conformité entraîne le rejet de l'offre, l'offre du soumissionnaire est rejetée. **L'offre a été écartée à l'étape de l'évaluation technique.**
YIRIBA SARL	Le soumissionnaire a fourni une description technique dans laquelle il n'a pas donné de précision sur les caractéristiques de la Résistance à la traction de la paroi du tube ; sur l'allongement à la rupture et de l'uniformité de l'atomisation. Il n'a non plus prévu le schéma pour que l'on puisse apprécier la disposition des trous. Conformément à l'annexe A1-2 à la page 83 du DAO qui cite la description technique comme pièce dont la non-production et/ou la non-conformité entraîne le rejet de l'offre, l'offre du soumissionnaire est rejetée. **L'offre a été écartée à l'étape de l'évaluation technique.**
HP DIVINE	Il n'y a pas l'identification de l'appel d'offres sur l'enveloppe extérieure conformément à l'IC 22.2.b) à la page 33 du DAO qui stipule que l'enveloppe extérieure doit comporter l'identification de l'appel d'offres ..... et toute autre identification indiquée dans les **DPAO**. **Le pli a été déclaré irrecevable.**
SONAMA S.A.	Il n'y a pas l'adresse électronique du soumissionnaire sur les enveloppes intérieures. conformément à l'IC 22.2.b) des DPAO qui précise à la page 63 du DAO que les enveloppes intérieures doivent comporter entre autres, le nom du soumissionnaire et son adresse complète avec précision de son numéro de téléphone (WhatsApp) ; son Email (fonctionnelle) et l'indication du siège de l'entreprise. **Le pli a été déclaré irrecevable.**

MOUHAR INTERNAIONAL LIMIDED	Il n'y a pas l'identification de l'appel d'offres sur l'enveloppe extérieure conformément à l'IC 22.2.b) à la page 33 du DAO qui stipule que l'enveloppe extérieure doit comporter l'identification de l'appel d'offres ..... et toute autre identification indiquée dans les **DPAO**. **Le pli a été déclaré irrecevable.**
AKATEC GROUP	L'offre du soumissionnaire n'est pas économiquement la plus avantageuse pour l'Autorité contractante. **L'offre a été écartée à l'étape de l'évaluation financière.**
KOBAYE INTERNATIONAL	Le soumissionnaire a fourni un bordereau des prix unitaires dans lequel il n'a pas prévu les services connexes (installation et formation). Son Bordereau des prix et calendrier de réalisation des services connexes n'est pas conforme au formulaire du DAO (les intitulés ne sont pas les mêmes). Conformément à l'annexe A1-1 à la page 83 du DAO qui cite le bordereau des prix unitaires parmi les pièces dont la non-production, la non-validité ou la non-conformité entraîne le rejet de l'offre, l'offre du soumissionnaire est rejetée **L'offre a été écartée à l'étape de l'examen préliminaire (recevabilité de l'offre).**
WINNERS DEN SARL	Le soumissionnaire a fourni une garantie de soumission de FONAGA portant le lot 1 et de montant 4 754 415 F CFA au lieu du lot 3 dont le montant est même moindre (1 584 805 F CFA). Conformément à l'annexe A1-1 à la page 83 du DAO qui cite la garantie de soumission parmi les pièces dont la non-production, la non-validité ou la non-conformité entraîne le rejet de l'offre, l'offre du soumissionnaire est rejetée. **L'offre a été écartée à l'étape de l'examen préliminaire (recevabilité de l'offre).**
INNOVATION BENIN SERVICES	Le soumissionnaire a fourni une description technique dans laquelle il n'a pas donné de précision sur les caractéristiques de la Résistance à la traction de la paroi du tube ; sur l'allongement à la rupture et de l'uniformité de l'atomisation. Il n'a non plus prévu le schéma pour que l'on puisse apprécier la disposition des trous. Conformément à l'annexe A1-2 à la page 83 du DAO qui cite la description technique comme pièce dont la non-production et/ou la non-conformité entraîne le rejet de l'offre, l'offre du soumissionnaire est rejetée. **L'offre a été écartée à l'étape de l'évaluation technique.**
BRICO SERVICES	Il n'y a pas l'identification de l'appel d'offres sur l'enveloppe extérieure conformément à l'IC 22.2.b) à la page 33 du DAO qui stipule que l'enveloppe extérieure doit comporter l'identification de l'appel d'offres ..... et toute autre identification indiquée dans les **DPAO**. **Le pli a été déclaré irrecevable.**
HORNEKA Equipements	Le soumissionnaire a fourni un bordereau des prix unitaires (BPU) dans lequel il n'a pas prévu les services connexes (installation et formation) comme exigé à la section III du DAO). Dans un bordereau des prix des fournitures fabriquées au Bénin, il fait mention des fournitures comme bouteilles de gaz et adaptateurs qui ne sont pas des fournitures de ce dossier. Le libellé de son lot 3 est relatif à la commune de Grand-Popo au lieu des communes Ouidah et Kpomassè. Par ailleurs, il n'a pas renseigné les parties entre crochets au niveau des puces 3, 4 et 5 de son engagement à respecter le code d'éthique et de déontologie dans la commande publique. Conformément à l'annexe A1-1 à la page 83 du DAO qui cite le bordereau des prix unitaires, le bordereau des prix des fournitures et l'engagement du soumissionnaire à respecter le code d'éthique et la déontologie dans la commande publique parmi les pièces dont la non-production, la non-validité ou la non-conformité entraîne le rejet de l'offre, l'offre du soumissionnaire est rejetée. **L'offre a été écartée à l'étape de l'examen préliminaire (recevabilité de l'offre).**

AYE GROUP FILS	L'offre technique et l'offre financière (en version papier) du soumissionnaire ne sont pas séparées comme conformément à la clause IC.21 des DPAO à la page 62 du DAO. Les offres (technique et financière) sont en un seul volume. Aussi, il n'y a pas sur sa clé USB les quatre fichiers demandés à savoir l'offre technique et l'offre financière (**les deux scannés en fichiers accessibles, conformément à la clause IC 21.1 des DPAO à la page 62 du DAO**) ; la version scannée de la garantie de soumission ou de la lettre de déclaration de garantie **et** la version scannée des renseignements relatifs à la candidature, notamment le formulaire y afférant et ses annexes (RCCM et IFU) **Le pli a été donc déclaré irrecevable.**
SEPT ETOILES	Le soumissionnaire a adressé sa lettre de soumission à la PRMP de l'ATDA-OALM au lieu de l'adresser à l'Autorité contractante comme exigé dans le formulaire de la lettre de soumission Conformément à l'annexe A1-1 à la page 83 du DAO qui cite la lettre de soumission parmi les pièces dont la non-production, la non-validité ou la non-conformité entraîne le rejet de l'offre, l'offre du soumissionnaire est rejetée. **Le pli a été déclaré irrecevable.**
Attributaire Lot 1	
Nom	**EDFA SF GIE**
Montant proposé	355 902 000 F CFA HT
Montant évalué (corrigé)	355 902 000 F CFA HT
Attributaire Lot 2	
Nom	**IFEDE CONSULTING**
Montant proposé	240 000 000 F CFA HT
Montant évalué (corrigé)	240 000 000 F CFA HT
Attributaire Lot 3	
Nom	**EDFA SF GIE**
Montant proposé	129 350 000 F CFA HT
Montant évalué (corrigé)	129 350 000 F CFA HT

Principales dispositions permettant l'établissement du marché

Objet du marché	**Fourniture et installation des équipements d'irrigation en bandes perforées et accessoires sur 300 ha au profit des producteurs maraichers du PADMAR dans le PDA 7 (Lots 1, 2 et 3)**		
Lots	Lot 1	Lot 2	Lot 3
Prix	355 902 000 F CFA HT	240 000 000 F CFA HT	129 350 000 F CFA HT
Délai d'exécution	04 mois	04 mois	04 mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	-	-	-
Variante pris en compte (cas échéant)	-	-	-
Autres	-	-	-

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE) a adopté les propositions d'attributions provisoires ci-après :

Désignations	Attributaires	Montants (F CFA HT)
Lot 1 : Fourniture et installation des équipements d'irrigation en bandes perforées et accessoires sur 150 ha au profit des producteurs maraichers du PADMAR de la commune de Sèmè	**EDFA SF GIE**	355 902 000
Lot 2 : Fourniture et installation des équipements d'irrigation en bandes perforées et accessoires sur 100 ha au profit des producteurs maraichers du PADMAR de la commune de Grand-Popo	**IFEDE CONSULTING**	240 000 000
Lot 3 : Fourniture et installation des équipements d'irrigation en bandes perforées et accessoires sur 50 ha au profit des producteurs maraichers du PADMAR des communes de Ouidah et de Kpomassè	**EDFA SF GIE**	129 350 000
TOTAL		**725 252 000**

Le Président a clôturé la séance à quatorze heures cinquante-sept minutes.

Fait à Abomey-Calavi, le 15 décembre 2025

Ont signé :

La Présidente

Denise W. AFFOMASSE
PRMP/ATDA-OALM

Le Rapporteur

Constant ZANNOU
Assistant PRMP/ATDA-OALM

Les membres

Donald DJISSA
DAI/ATDA-OALM

Obed LIGAN
DAF /ATDA-OALM

D. Laurent AVOHOU
Personne en appui au volet Aménagement OALM infrastructures ProCaR

Serge S. O. ABIODOUN
Représentant DP/ATDA-OALM

Awaou ISSIFOU
Chef Secrétariat PRMP/ATDA-